

Conseil Municipal du 15 décembre 2015
Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le quinze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme BRENON (par Mme HUCHET), Adjointe - Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale – M. JOLY (par M. CENARD), Conseiller Municipal

Excusé :

Secrétaire de séance : M. PAILHAREY Pascal, Conseiller Municipal

Mme la Députée-Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débuter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2015

Mme la Députée-Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2015 et demande s'il y a des observations.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose M. PAILHAREY Pascal.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

3/11/15	024	Attribution du marché de produits d'entretien	Lot 1 : 3 000 € HT mini et 8 000 € HT maxi Lot 2 : 2 000 € HT mini et 7 000 € HT maxi Lot 3 : 3 000 € HT mini et 10 000 € HT maxi
3/11/15	025	Attribution de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une crèche	52 485,94 € HT
30/11/15	026	Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire	54 000 € HT Honoraires : 8%
30/11/15	027	Attribution marché subséquent acheminement d'électricité	Fourniture : 47 311,01 € HT Acheminement : 35 718 € HT
7/12/15	028	Attribution du marché accompagnement social et professionnel	17 959,64 € HT

Mme la Députée-Maire présente les décisions :

Décision 024 – Cette décision est relative l'attribution du marché de produits d'entretien. Le Groupe PLG BFC de NUIT-SAINT-GEORGES (Côte d'Or) a été retenu pour les 3 lots.

Mme la Députée-Maire détaille le contenu de chaque lot :

- Lot 1 : petit matériel, brosse et droguerie.
- Lot 2 : essuyage pour sanitaires et autres, collectes de déchets.
- Lot 3 : produits d'entretien des sols, surfaces sanitaires, hygiène, linges et produits de la restauration.

Elle précise que les entreprises locales n'ont pas répondu au marché de procédure adaptée, toutefois des achats sont toujours effectués chez les commerçants locaux.

Mme la Députée-Maire fait un point sur les dépenses en produits d'entretien pour les trois dernières années et annonce qu'en 2013 la dépense s'élevait à environ 52 000 €, en 2014 à environ 40 000 € et cette année elle est, à ce jour, de 18 441 €. Ces économies sont le fait d'une nouvelle organisation afin de rationaliser et gérer au mieux les produits d'entretien.

Décision 025 – Cette décision correspond à l'attribution de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une crèche. La société SEM Val de Bourgogne de CHALON-SUR-SAONE a été retenue.

Mme la Députée-Maire rappelle que la SEM Val de Bourgogne est une Société anonyme d'Economie Mixte locale. C'est une entreprise privée dont près de 80% du capital social est détenu par des collectivités publiques locales, les 20% restant sont détenus par des organismes institutionnels ou des banques. Cette société travaille principalement pour le compte des Collectivités.

Mme la Députée-Maire précise que pour la construction de la crèche, la Commune a travaillé avec l'Agence Technique Départementale qui aide à la réalisation du projet et effectue une estimation du coût des travaux.

Mme la Députée-Maire indique que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée car aujourd'hui la Commune ne dispose pas d'un Directeur des Services Techniques qui aurait pu suivre l'avancement des travaux et vérifier leurs bonnes exécutions. De nombreux travaux sont engagés et cette délégation permettra de soulager les équipes. La SEM Val de Bourgogne accompagnera la Municipalité et l'aidera dans la recherche des subventions.

M. DRAPIER demande à quel taux d'honoraires la maîtrise d'ouvrage est négociée car il est rare de la confier. Il indique que la seule fois où la Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage, c'est à l'OPAC de Saône et Loire pour la réalisation du lotissement du Clos de la Pierre Folle.

Mme la Députée-Maire énumère la liste des travaux en cours et à réaliser et précise que les honoraires ont été négociés à 4%.

Décision 026 – Cette décision est relative à l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire. Les honoraires sont de 8%. L'entreprise retenue est l'Atelier des Equipages de MONTCEAU-LES-MINES. Le montant estimatif de cette construction d'élève à 675 000 €.

Décision 027 – Cette décision concerne l'attribution du marché subséquent d'acheminement d'électricité.

Mme la Députée-Maire indique que le montant estimatif de la dépense est calculé sur la base moyenne des consommations 2013-2014. Elle précise que le prix sera plus faible que celui du Sydesl.

M. BAJAUD ajoute que la Commune économisera environ 15% sur le prix du Kwh pour les tarifs « vert et jaune ».

Décision 028 – Il s'agit de l'accompagnement de l'atelier d'insertion. Le CREDEF est retenu, cet organisme est le seul à avoir répondu et il apporte satisfaction à ce jour.

1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS

1.1 – Remplacement d'un représentant démissionnaire au sein de l'Office de Tourisme et du Thermalisme

Mme la Députée-Maire informe que Mme FORET a donné sa démission de représentante de la Municipalité au sein de l'Office de Tourisme et du Thermalisme. Elle propose Mme GOULINET pour la remplacer, dans le respect de la parité.

Mme la Députée-Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret. Il n'y a aucune opposition.

Mme FORET indique qu'elle a présenté sa démission car son mari est Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme et qu'elle considère que ce n'est plus sa place d'être au Conseil d'Administration.

Mme la Députée-Maire énonce le nom des représentants de la Municipalité avant le changement :

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME	Edith GUEUGNEAU Jean-Marc BRIGAUD - Jean-Paul DRAPIER – Elôïse ELHARAT – Françoise FORET - Sylvie GOURY – Roger JACOB - Hubert LOUIS – Sylvie MAILLOT - Guy RAYMOND
---	---

Mme la Députée-Maire propose de procéder au vote et de nommer Mme GOULINET.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

1.2 - Demande de financement auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.)

Mme la Députée-Maire indique que suite à la délocalisation du magasin de cycles de l'espace Rue du Commerce qui appartient à la Commune, la faïencerie de Charolles a souhaité utiliser cette vitrine pour mettre en valeur ses créations.

M. RAYMOND précise que les projets seront évoqués en Commission mais qu'il y a urgence de monter le dossier car il doit être déposé avant le 15 janvier 2016. Il ajoute que l'intervention du F.I.S.A.C. ne peut se faire, dans une Ville de plus de 3 500 habitants, qu'après une carence de 2 ans. Pour ce dossier, au titre de l'animation commerciale de la Ville et de l'aide à l'activité commerciale, 2 investissements indissociables l'un de l'autre sont proposés.

Le premier est la création d'une galerie artisanale dans la Rue du Commerce, destinée à présenter un assortiment de productions locales et de Bourgogne-Franche Comté, ce qui n'existe pas actuellement à Bourbon-Lancy.

Le deuxième est la création d'une halle « circuits courts » sur l'emplacement de Bourbon-Expo dont le but est la mise en valeur des productions locales et leurs transformations autour de tous les produits alimentaires élaborés sur le territoire.

M. RAYMOND précise que c'est un seul et même projet qui va porter sur un panel élargi de la production locale quelle que soit.

Mme la Députée-Maire complète en indiquant qu'actuellement, les aides F.I.S.A.C. accordées correspondent à des dossiers déposés il y a quatre ans au niveau national. L'objectif est d'apporter un plus dans le centre ville et aussi de permettre une liaison entre la Rue du Docteur Pain et la Rue du 8 mai 1945 pour avoir un projet d'aménagement de la Ville comprenant les trottoirs et l'enfouissement des lignes.

M. PAILHAREY demande si le coût des travaux à réaliser est connu.

Mme la Députée-Maire répond que l'aide qui peut être accordée est de 20% et qu'il n'est pas nécessaire de fixer un seuil dans le dossier de demande. Pour l'instant, quelques travaux d'aménagement sont à réaliser dans le local de la Rue du Commerce, ensuite il serait possible de réhabiliter l'étage.

M. DRAPIER souhaite indiquer que le F.I.S.A.C. est un type de financement qui est très difficile à percevoir, de même que les fonds de l'O.C.M.A.C.S. (Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services). Les dossiers sont complexes à monter et cela représente un énorme travail. Il précise également, que parfois, il ne faut pas trop espérer des subventions que l'on pourrait obtenir.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement, en tant que Députée, elle peut indiquer que des dossiers de plus de 4 ans n'avaient pas de réponse et qu'aujourd'hui la subvention est enfin attribuée. En ce qui concerne l'O.C.M.A.C.S., elle précise qu'il est nécessaire d'avoir un partenariat entre la Commune et le commerçant. Il faut l'engagement de toutes les Communes de la Communauté de Communes ainsi que des commerçants et aujourd'hui ce n'est plus le sujet.

Elle précise qu'actuellement ce qui a changé au niveau du Ministère : c'est un appel à projet et qu'il est primordial d'en respecter les délais. Toutefois, elle ne peut effectivement pas promettre que le dossier sera retenu.

M. RAYMOND indique que le coût estimé de la restauration du magasin Rue du Commerce est d'environ 30 000 € à 35 000 €. Sur la halle, cela est tout à fait différent. Le coût pourrait être d'environ 300 000 €. Il précise que pour le F.I.S.A.C., il est important d'avoir une cohérence générale du projet.

M. DRAPIER pense que le problème dans ce genre de dossier, c'est la demande d'adhésion du monde commerçant. Il ajoute, que si effectivement il existe un engagement des commerçants, on ne peut qu'être favorable à ce dossier.

Mme PACOT indique qu'elle est favorable au projet et que celui-ci est très intéressant pour le commerce et les producteurs. Elle précise que sous l'ancienne mandature, les élus avaient travaillé sur un dossier semblable.

M. DRAPIER complète en précisant que le projet de création d'une vitrine était envisagé dans la Tour « Machuret ». Il redit que l'on ne peut qu'être très favorable à ce sujet et que pour lui, c'est également le moyen de mobiliser les acteurs locaux.

Mme la Députée-Maire ajoute que c'est une façon d'accompagner le commerce au centre ville, et d'investir pour l'avenir du commerce.

M. LOUIS indique que, sur la note de synthèse, l'on parle de créer des espaces commerciaux attractifs et un parking central.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement, suite à l'achat de l'ancien « G'Tout », il est prévu la création d'un parking. De plus, l'espace Bourbon-Expo deviendrait le marché couvert avec un cheminement qui passerait derrière la Banque Populaire.

M. LOUIS précise qu'il se fait l'écho de plusieurs citoyens qui pensent qu'il serait dommage de convertir cet espace carrelé en parking car l'on pourrait trouver du parking ailleurs.

Il rappelle qu'un parking qui déboucherait sur la Rue du Commerce pourrait être réalisé et que celui-là ne détruirait rien. Il ajoute que le projet de créer un parking engendre la destruction d'un très grand espace carrelé situé en centre ville et il semblerait d'ailleurs que ce carrelage, sur une surface de plus de 100 m², représente à lui seul une valeur qui serait détruite.

Mme la Députée-Maire dit qu'elle note ces remarques, mais qu'elle aussi entend les citoyens et les commerçants réclamer du parking. Elle rappelle que le projet de création d'un parking à l'arrière de l'ancienne boucherie - Rue du Commerce n'avance pas car il existe un problème entre la banque et le propriétaire.

Mme la Députée-Maire ajoute que le centre ville change et qu'il n'est pas facile d'apporter satisfaction à tout le monde. Le projet est de redynamiser le centre ville.

M. LOUIS dit qu'il parle démocratiquement de l'avenir de l'ancien «G'Tout ».

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement cet ancien magasin a permis la réalisation d'une exposition, d'une vente au déballage et que le marché de Noël s'y déroulera.

M. LOUIS demande si les projets sont déjà finalisés.

Mme la Députée-Maire répond que non et fait procéder au vote pour l'autoriser à réaliser les démarches relatives à l'obtention de cette subvention.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5. – FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

5.1 – Prise en charge de frais médicaux

Mme la Députée-Maire informe que cet été, un enfant accueilli au centre de loisirs du château Puzenat a blessé un animateur. Cet incident est intervenu durant le temps de travail de l'agent municipal. Les démarches administratives habituelles ont été mises en œuvre. Une déclaration d'accident du travail a été faite pour que les soins prodigués à l'animateur et les conséquences liées à cet accident soient pris en charge. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, demande le paiement des soins médicaux pour un montant de 215,48 €. En raison d'une erreur matérielle, l'assurance en responsabilité civile des parents de l'enfant, auteur des dommages, n'a pu être mise en œuvre, ce qui n'a pas permis de respecter les délais prescrits par le Code des Assurances. Les parents sont donc redevables du montant exigé par la C.P.A.M..

Mme la Députée-Maire propose, dans ces circonstances, de prendre en charge la somme demandée par la C.P.A.M. car l'enfant n'a pas blessé volontairement l'animateur.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.2 – Cession d'un bâtiment à usage artisanal (pressing, nettoyage vêtements...), sis Z.A. « Les Alouettes-Sornat »

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour présenter le dossier.

M. BRIGAUD indique que le bâtiment à usage de pressing a été construit dans le cadre d'un atelier relais. L'avantage est que ce dossier a pu bénéficier de subventions. Ce bâtiment a été loué et les loyers correspondaient au montant du remboursement de l'emprunt qui avait été contracté. Un bail a été établi. Une clause du bail prévoyait qu'au bout de 10 ans de location, le preneur pouvait lever par anticipation la promesse de vente consentie. Le locataire a donc souhaité bénéficier de cette clause.

Le prix de cession est fixé dans le bail et est égal au restant dû sur le coût d'investissement (à l'exclusion des charges financières y afférents), majoré des frais de résiliation anticipée de l'emprunt souscrit par la Commune. Le preneur doit également régler le prix du terrain pour un montant global de 4 532 €.

A ce jour, le capital restant dû sur l'emprunt souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-Est s'élève à 75 501,14 €. L'indemnité de remboursement anticipé évaluée par l'organisme prêteur à la date du 14 septembre 2015 ressort 3 680,68 €. Celle-ci, fonction de l'index « TEC 10 » évoluant le 5 de chaque mois, devra être actualisée à la date exacte de remboursement anticipé. Sous réserve de cette actualisation, le prix de cession de l'ensemble immobilier est donc fixé, à titre provisoire, à la somme globale de 83 713,82 € se décomposant comme suit :

<u>Valeur terrain :</u>		4 532,00 €
<u>Immeuble :</u>		79 181,82 €
- Capital restant dû :	75 501,14 €	
- Indemnité de remboursement anticipée (avant actualisation)	3 680,68 €	
Valeur de vente globale du bien (avant actualisation)		83 713.82 €

M. BRIGAUD indique qu'en fait la Commune doit appliquer les clauses du bail et ne peut pas s'opposer à cette cession.

M. DRAPIER dit que c'est effectivement dans la norme de ce projet et que la cession est tout à fait logique.

Mme la Députée-Maire fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.3 – Cession logement – Résidence du Châtelot

Mme la Députée-Maire rappelle que la Commune a mis en vente quelques éléments de son patrimoine, notamment 3 logements situés Résidence du Châtelot et donne la parole à Mme FORET conseillère municipale déléguée à la politique de l'habitat.

Mme FORET indique que 3 logements de la Résidence du Châtelot sont effectivement proposés à la vente car ils sont inoccupés depuis un certain temps et que la remise en état pour la location est trop importante. Elle précise que le logement concerné est le N° 8 au 3^{ème} étage du Bâtiment B ainsi qu'une cave et une place de stationnement.

Mme la Députée-Maire ajoute que cet appartement sera vendu au prix de 31 000 € net vendeur.

M. DRAPIER veut rappeler aux élus que la Commune est un gros propriétaire immobilier et qu'il est tout à fait normal de vouloir céder un certain nombre d'appartements car les charges de gestion et d'entretien sont lourdes à gérer.

Mme la Députée-Maire informe qu'il avait été envisagé d'en confier la gestion car celle-ci est très importante à supporter.

Mme la Députée-Maire propose de passer au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.4 – Acquisition propriété Consorts MARTIN – Avenue Ferdinand Sarrien

Mme la Députée-Maire indique que la Commune a l'opportunité d'acquérir l'ancienne boulangerie située 8 Avenue Ferdinand Sarrien et rappelle que la Commune a déjà acheté le terrain situé derrière l'Hôtel de la Poste pour réaliser un parking en sachant qu'aujourd'hui un autre projet est à l'étude. L'acquisition de cette boulangerie permettrait sa démolition pour la création d'un parking et également de pouvoir modifier la voie. L'achat de cet espace contribuerait à changer la physionomie de la Ville.

M. DRAPIER confirme que c'est un espace stratégique pour la Commune.

Mme la Députée-Maire informe que le prix de vente a été négocié à 50 000 €.

M. LOUIS souhaite savoir si la démolition est obligatoire.

Mme la Députée-Maire répond que cela n'est pas obligatoire mais que sa vision est de la démolir.

M. LOUIS interroge sur le coût de la démolition.

Mme la Députée-Maire reconnaît qu'effectivement cela représente un coût, mais que l'idée est de changer cet espace et que l'investissement qui sera réalisé, le sera en faveur du commerce local et des Bourbonnais.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.5 – Approbation du schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes entre Somme et Loire

Mme la Députée-Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal le schéma de mutualisation, présenté par la Communauté de Communes entre Somme et Loire, avait été transmis aux élus afin de permettre d'éventuelles observations.

M. CENARD indique que chaque année, avec le débat d'orientation budgétaire, le schéma de mutualisation est revu. Par ailleurs, dans le cadre de la Loi, le rapport sur les mutualisations des services de la Communauté de Communes et des Communes doit être présenté par le Président de l'EPCI lorsqu'il y a un renouvellement général des conseils municipaux. Ce rapport doit contenir, à la fois un état des lieux des mutualisations existantes et un projet de mutualisation pour l'ensemble du mandat.

Il doit, en plus, stipuler les impacts aussi bien sur les effectifs concernés que sur les dépenses de fonctionnement que cela génère. La présentation du schéma est soumise aux Communes, elles disposent de 3 mois pour l'étudier et se prononcer. Il est ensuite adopté en Conseil Communautaire.

Mme la Députée-Maire ajoute qu'un travail a été effectué avec les Communes de la Communauté de Communes et que chaque année des modifications pourront être apportées. Un calendrier des mutualisations est présenté dans le schéma et elle en énumère les différentes étapes.

M. CENARD rappelle qu'il existe différentes formes de mutualisation et les cite.

M. DRAPIER indique que lorsque l'on entend les habitants du territoire qui sont assez critiques sur les enjeux de surimposition de structures, on se demande pourquoi ces enjeux de mutualisation ne sont pas présentés en amont de la fusion, pour pouvoir montrer aux habitants que ces éléments sont souvent intéressants en termes d'économie.

M. CENARD dit que, par exemple, les groupements d'achats permettent à tout le monde d'y gagner.

Mme la Députée-Maire ajoute que la mutualisation est très intéressante également pour la formation des personnels des Communes.

M. CENARD rappelle que la mutualisation permet la mise à disposition du personnel pour la pratique du sport et de la musique dans les écoles des Communes.

M. DRAPIER dit que cela permettrait d'avoir une démarche positive en termes de communication car l'image des habitants est souvent négative.

Mme la Députée-Maire pense que beaucoup de mutualisations se font naturellement et aucune communication n'est faite dans les communes.

M. CENARD complète en précisant qu'il pense que les Communes ont peur de perdre de l'autonomie alors que le but est précisément le contraire.

Mme la Députée-Maire ajoute que la mutualisation des compétences dans certains domaines permet d'apporter une réponse aux habitants. Elle termine le débat en proposant le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.6 – Approbation du schéma départemental de coopération intercommunal

Mme la Députée-Maire aborde ce sujet en précisant qu'il a fait l'objet de nombreux articles de presse. Lors du dernier Conseil Municipal, un débat s'était ouvert à propos du schéma départemental de coopération intercommunal, sur les différentes possibilités de rapprochement avec les départements de l'Allier ou de la Nièvre.

Mme la Députée-Maire indique que la carte présentée par le Préfet doit être approuvée. Dans le Charolais Brionnais, les fusions proposées sont pour la plupart validées (La Clayette – Chauffailles, Marcigny – Semur en Brionnais, Paray le Monial – Digoïn – Charolles) et il reste les Communautés de Communes Entre Somme et Loire et le Pays de Gueugnon. Elle précise que la Communauté de Communes a déjà pris position dans ce sens, toutefois les autres Communes ont délibéré favorablement au projet en précisant que la fusion devait se faire sans la CUCM.

Mme la Députée-Maire ajoute qu'elle demandera exclusivement le vote de la carte telle qu'elle est proposée.

M. CENARD confirme que, lors du dernier débat, la Communauté de Communes était encore en réflexion sur d'autres perspectives possibles. Les choses ont changé rapidement car des territoires étaient dans l'obligation de fusionner, ce qui n'était pas le cas du Pays de Gueugnon et de la Communauté de Communes entre Somme et Loire. Par exemple, les regroupements se sont formés immédiatement dans la Nièvre et l'extension du territoire n'était plus envisageable en raison de son étendue géographique. De même, avec les Communes de l'Allier qui ont accepté le regroupement avec Le Donjon. C'est pourquoi, à l'unanimité l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes s'est positionné favorablement pour la proposition du Préfet.

Mme la Députée-Maire indique qu'elle pense que le regroupement proposé avec la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon, par le Préfet, présente de grandes similitudes en termes de population, de bassin industriel, d'agriculture et de tourisme.

M. DRAPIER remercie M. CENARD pour le débat qui a été mené à la Communauté de Communes et souhaite évoquer 3 choses :

- La première est un regret, car en ce qui concerne les démarches entreprises et les délais de réflexion impartis pour ces rapprochements, à aucun moment il n'a été possible de partager ce débat avec les habitants.

- La deuxième remarque est la notion de bassin de vie. Aujourd'hui, le bassin de vie ne veut plus rien dire, il a perdu son sens et cela principalement en raison de la mobilité de nos concitoyens.

- La troisième chose qui lui semble être la plus importante, est l'enjeu de la ruralité. Dans un monde qui s'urbanise et en tenant compte des enjeux de la métropolisation, il est important de créer des espaces assez puissants pour résister. Par ailleurs, il précise que l'on peut comprendre la réflexion du Pays de Gueugnon pour rejoindre la CUCM, car les dotations des Communautés Urbaines sont totalement différentes de celles des Communautés Rurales. L'on doit respecter la position des élus des territoires, mais le vrai problème est que cette évolution nous laisserait orphelin.

M. DRAPIER continue en se disant d'accord avec les propos tenus par Mme la Députée-Maire lorsqu'elle évoque une communauté d'intérêts avec Gueugnon, que c'est ensemble que l'on ferait poids dans le futur Charolais Brionnais et que c'est un combat à mener.

Il indique qu'il souhaite en profiter pour évoquer un sujet sur lequel il envisageait de parler, sous forme de texte, dans les affaires diverses.

M. DRAPIER dit : « les évolutions d'aujourd'hui, les dangers d'aujourd'hui après les attentats du 13 novembre qui provoquent des inquiétudes réelles même dans le monde rural font que le Front National a gagné des voix dans des proportions qui nous laissent KO, du moins tous ceux qui sont hostiles à ce parti xénophobe et insupportable. Il est étonnant de voir le nombre de voix obtenues sur nos territoires ruraux, dont on pensait qu'ils étaient des territoires plutôt tranquilles et qui n'avaient pas d'inquiétudes lourdes ».

M. DRAPIER dit croire à un vrai enjeu collectif, voir même solidaire au delà des divisions et que c'est l'enjeu de la ruralité. Il ajoute que la position de la Communauté de Communes est la meilleure, qu'il dit oui à la fusion avec Gueugnon, mais à aucun moment ne souhaite un projet de fusion qui entrainerait la Communauté de Communes vers la CUCM..

M. CENARD se dit tout à fait d'accord avec M. DRAPIER en ce qui concerne les bassins de vie. Par contre, ce qui compte, c'est d'avoir des périmètres où les habitants s'identifient au territoire. Le regroupement ne réussira pas si les habitants se sentent emmener dans des choses qui ne les concernent pas. Il indique que pour lui, l'intérêt est d'avoir des regroupements qui défendent les mêmes intérêts et qui ne concernent pas que la ruralité. Il faut veiller à être associé à des territoires qui ont les mêmes préoccupations, les mêmes objectifs afin d'obtenir une synergie efficace.

Mme la Députée-Maire indique qu'elle est d'accord avec M. DRAPIER pour ses propos sur les bassins de vie, aujourd'hui la réalité est bien les bassins économiques. Les déplacements domicile-travail entre les 2 Communautés de Communes sont effectifs et de plus, Bourbon-Lancy apporte une réponse aux emplois féminins.

Mme la Députée-Maire revient sur l'intervention de M. DRAPIER, notamment à propos des attentats dramatiques. Elle évoque l'inquiétude après les résultats des élections régionales et la montée du Front National. Elle trouve perturbant, qu'un territoire qui compte plus d'emplois que de demandes, avec une entreprise de 1 500 salariés ; avec bien sûr des personnes au chômage ; dans un territoire qui n'est pas marqué par les pertes d'entreprises ; avec une agriculture qui est certes difficile ; dans un territoire qui n'a pas accueilli de migrants et où il n'existe pas dans la population une diversité importante de nationalité ; et bien malgré cela, dans les petites communes les résultats sont terribles. Il faut avoir un sursaut car si le pire est évité, ce n'est que partie remise.

Mme la Députée-Maire précise qu'il est important de faire de la pédagogie, d'expliquer ce qu'est la République, la Liberté, rappeler l'Histoire et ce qui c'est passé pendant la 2^{ème} grande guerre. Il est nécessaire de travailler sur l'avenir des territoires.

Mme la Députée-Maire ajoute qu'un parti comme le Front National fait peur pour l'avenir.

M. LOUIS trouve le débat intéressant. Il se dit d'accord avec M. DRAPIER lorsqu'il indique que le débat a été bien mené à la Communauté de Communes mais qu'il n'y a pas eu de consultation de la population. Il dit qu'il reviendra plus tard sur la loi NOTRe et souhaite évoquer les propos de Mme la Députée-Maire.

M. LOUIS souhaite, après ce qui a été dit, savoir pourquoi la population a baissé, pourquoi les jeunes partent. Il ajoute qu'effectivement il fait bon vivre à Bourbon-Lancy mais qu'il existe tout de même une situation de crise. En ce qui concerne la diversité de population, il constate qu'il en existe tout de même une petite et que cela n'est pas un handicap d'en avoir une. Il dit : « si les gens votent parce qu'il faut être blanc et chrétien, c'est justement un des aspects de cette lubie du Front National ».

M. LOUIS, en ce qui concerne la Loi NOTRe, ajoute qu'il lui semble que l'on se dirige vers la suppression de certaines collectivités qui sont les Communes et les Départements. Il relate une réunion à la Communauté de Communes relative à la fiscalité. Au cours de celle-ci, il a constaté un transfert de compétences des Communes vers les Communautés de Communes, un transfert de compétences qui va des Départements vers les Régions, et ce qui est renforcé, c'est une asphyxie financière et budgétaire et on le constate avec la nouvelle fiscalité qui est proposée. Il existe une mise en concurrence des futures Communautés de Communes et il se dit très inquiet.

M. CENARD répond que le débat n'est pas sur la Loi NOTRe. Cette Loi entraine effectivement le transfert obligatoire de certaines compétences. Il ajoute qu'il constate également, que les délais pour se prononcer sur la carte proposée par le Préfet sont trop courts.

Mme la Députée-Maire revient sur la carte proposée par le Préfet et indique qu'il y aura 6 mois de concertation pour étudier le projet de fusion et voir s'il pourra se concrétiser.

M. DRAPIER regrette qu'il ne soit pas proposé de reprendre les vœux de la Communauté de Communes qui sont de s'associer au Pays de Gueugnon à condition que cette Communauté de Communes ne rejoigne pas la CUCM.

M. CENARD répond que c'était la décision de la Communauté de Communes, mais que là le vote concerne la Commune.

Mme la Députée-Maire ajoute que le vote concerne uniquement la carte présentée.

M. PAILHAREY demande si l'on vote bien uniquement pour la carte proposée par le Préfet.

Mme la Députée-Maire répond que l'on vote pour la carte présentée par le Préfet et rien d'autre.

M. CENARD complète en indiquant que des propos tenus dans la presse laissaient à penser que la Communauté de Communes ne voulait pas aller avec la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon, ce qui n'est pas le cas.

Mme la Députée-Maire met fin au débat et propose de procéder au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 26 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

5.7 – Subvention exceptionnelle à l'U.C.I.A.

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. RAYMOND pour présenter le dossier.

M. RAYMOND indique que l'U.C.I.A. organise un marché de Noël avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme et donne le programme détaillé de celui-ci. Il précise que la particularité de cette année est le regroupement des auteurs locaux. Il informe que l'U.C.I.A. a présenté un bilan prévisionnel qui n'est pas équilibré et a donc sollicité une subvention exceptionnelle de 600 €.

Mme la Députée-Maire propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.8 – Subvention « rénovation de façade »

Mme la Députée-Maire demande à M. JACOB de présenter le dossier.

M. JACOB rappelle qu'une enveloppe de crédits de 12 000 € a été ouverte, pour le programme « rénovation de façade », au budget primitif 2015. Actuellement, trois demandes ont été acceptées pour un montant total de subvention de 5 699 €.

M. JACOB indique que la S.C.I. CLEMENCIER a présenté une demande de subvention pour les travaux de rénovation de façade de l'immeuble situé 6, rue du Breuil.

Montant des travaux pris en compte : 14 921,30 €

Subvention potentielle (plafond) : 2 000,00 €

Mme la Députée-Maire propose par conséquent d'attribuer une subvention de 2 000 € à cette société.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.9 – Budget principal Ville

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour présenter le dossier.

M. BRIGAUD indique qu'une ouverture de crédits de 18 500 €, à titre provisionnel, pour les cessions d'immobilisations avait été votée. Aujourd'hui, ces crédits s'élèvent à 109 200 €. Ce montant résulte principalement de la vente de la Villa des Fleurs. Il précise qu'il est donc nécessaire de compléter les crédits à la hauteur de 90 700 € de la façon suivante :

<u>Section d'investissement</u>	Augmentation
Recettes	
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 90 700 €
Dépenses	
Chapitre 020 Dépenses imprévues	+ 90 700 €

Mme la Députée-Maire fait procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.10 – Modification du tableau du personnel

Mme la Députée-Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le tableau du personnel en raison de l'augmentation du temps de travail de Mme BELASKRI, de 26 heures à 30 heures, ainsi que la nomination au 1^{er} mars 2016 de M. DESCHAMPS sur le grade d'agent de maîtrise suite à la réussite d'un examen et également de la nomination au 1^{er} mars 2016 de Mme REYMOND au grade d'agent d'animation 2^{ème} classe suite à la réussite d'un examen.

Mme PACOT fait remarquer que le tableau des effectifs indique la date du 1^{er} janvier 2016 et non pas celle du 1^{er} mars 2016 et que cela ne correspond donc pas à ce qui vient d'être présenté.

Mme la Députée-Maire précise qu'il s'agit de l'ouverture des postes pour pouvoir être effectif dès le 1^{er} mars 2016. Le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Tableau des effectifs avant le 15/12/2015	Tableau des effectifs au 01/01/2016
Filière animation		
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe Temps Complet	2	3
Filière technique		
Agent de maîtrise Temps Complet	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 30h00	6	7

Il est procédé au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7. – CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRIÉTÉ - TRAVAUX

7.1 – Prolongation de délais pour l'établissement de l'Ad'ap

Mme la Députée-Maire demande à Mme GOURY de présenter le dossier.

Mme GOURY indique que l'article L. 111-7-5 du Code de la Construction et de l'Habitation a prescrit l'obligation de déposer, avant le 27 septembre 2015, un Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée) avec un calendrier des travaux sur 3 ans et un engagement financier.

L'article L. 111-7-6 du Code de la Construction et de l'Habitation donne la possibilité de proroger le dépôt de l'Ad'ap en cas de difficultés techniques liées à l'évaluation ou à la programmation des travaux. La Commune n'a pas eu la possibilité matérielle de respecter ces délais, en raison notamment d'une réorganisation des services qui a nécessité une redistribution des compétences et des responsabilités et a donc généré des retards sur un certain nombre de dossiers dont l'Ad'ap.

Néanmoins, la Commune est consciente de l'importance de mettre en place un agenda d'accessibilité programmé dans les délais impartis et a sollicité un cabinet spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche.

Le diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées dans les lieux accueillant du public est actuellement en cours de réalisation et sera bientôt achevé.

Une fois le diagnostic établi, les autres étapes qui devront être mise en œuvre sont l'établissement d'un calendrier des travaux accompagné d'engagements financiers.

Pour accomplir ces démarches, la Commune doit demander une prolongation de délais de 12 mois aux services de l'Etat.

Mme la Députée-Maire ajoute que de nombreux dossiers sont en cours sur l'Ad'ap.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7.2 – Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols – Avenant n°1

Mme la Députée-Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les dossiers spécifiques permettant de vérifier la conformité des projets portant sur des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) avec les règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Députée-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de service commun entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais et la Commune de Bourbon-Lancy pour permettre l'instruction de ces dossiers. Cet avenant prendra effet le 1^{er} janvier 2016.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7.3 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2014

M. JACOB présente le dossier et indique que le service de l'eau fait l'objet d'une délégation de service public qui se terminera le 15 janvier 2026. Il dessert actuellement 2 943 abonnés. 444 680 m³ d'eau ont été prélevés sur les ressources en eau en 2014. La consommation moyenne annuelle représente 128,7 m³ par abonné. Le prix du m³ consommé est de 1,3196 € HT représentant pour une facture annuelle de 120 m³ un montant de 223,67 € HT revenant au délégataire.

Le rendement du réseau s'est nettement amélioré, passant de 76,5% en 2013 à 84,5 % en 2014. Cette évolution est le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M. LOUIS relate les soucis qu'il rencontre avec une facture d'eau et trouve qu'il existe tout de même des disfonctionnements.

Mme la Députée-Maire demande de procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7.4 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2014

M. JACOB présente le dossier et indique que le service public d'assainissement est exploité en régie et desservait 5 027 habitants au 31 décembre 2014, représentant 2 592 abonnés. Le réseau de collecte des eaux usées est constitué de 30 km de réseau unitaire hors branchements et 16 km de réseau séparatif hors branchements. A titre indicatif, pour une consommation moyenne d'un ménage de 120 m³/an, la facture s'élevait à 159,60 € au 01/01/2014 et à 183,60 € au 01/01/2015 représentant une variation de 15%.

Mme la Députée-Maire propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION DIVERSES

Commune touristique

Mme la Députée-Maire informe que suite à la demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique » par délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2015. La Commune a obtenu cette dénomination par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Éclairage public

Mme la Députée-Maire indique qu'un travail est en cours sur l'éclairage public aujourd'hui obsolète. 3 sociétés étudient ce sujet avec pour but la réalisation d'économie. Ce dossier sera travaillé en commission. Elle en profite pour remercier MM. BAJAUD et JACOB pour le suivi qu'ils réalisent.

Plan de désherbage communal – Plan de gestion différenciée

Mme la Députée-Maire informe que le but était d'arriver à « 0 phyto » en 2016 mais que cela se fera en 2017. La Commune est accompagnée par la FREDON Bourgogne et une réunion s'est déroulée récemment avec la présence de Mme GOURY.

Mme GOURY indique que des actions et un accompagnement des employés sont proposés. Elle précise qu'il sera nécessaire de communiquer car les tailles et coupes seront différentes et peuvent être mal perçues.

Journée internationale des droits de l'enfant

Mme la Députée-Maire revient sur la journée internationale des droits de l'enfant et rappelle que comme indiqué précédemment, vu l'actualité, il est important de travailler sur la citoyenneté et ajoute que c'est le rôle de la Collectivité.

Soirée débat sur le thème de la Laïcité et débat sur la violence faite aux femmes

Mme la Députée-Maire informe que ces sujets sont importants. Elle précise que la France a besoin de Laïcité.

Echelle de mesure de la Loire – Le Fourneau

Mme la Députée-Maire indique que cette échelle n'est plus prise en compte. Une réunion avec les Maires des Communes concernées (Saône et Loire et Allier), ainsi que des agriculteurs, s'est tenue en Mairie. Une demande commune pour que l'échelle de mesure soit à nouveau prise en compte a été formulée au Préfet.

La réponse vient de parvenir du Préfet qui informe que la DREAL Centre-Val de Loire n'envisage pas d'équiper à nouveau l'échelle de mesure des crues du Fourneau.

Mme la Députée-Maire donne lecture d'une partie de la note établie par la DREAL Centre-Val de Loire.

Etat Civil

Mme la Députée-Maire adresse ses félicitations à une employée pour la naissance de sa fille et présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

Invitations diverses

Du 5 au 19 décembre 2015 – Exposition « Les milieux humides en Bourgogne – Salle Pingré de Farvilliers – de 14 h à 17 h – fermée le dimanche

18 décembre 2015 – Théâtre du Passavent - « La veuve Maupas » - Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30 – (séance La culture pour tous)

*18 décembre 2015 – Festi'desserts du Monde – Rue du Commerce – 17 h – 19 h
Organisation VILLE (CASC)*

*Du 18 au 22 décembre 2015 – Marché de Noël – Centre Ville – ex-local commercial G-Tout
Organisation UCIA – OTT - VILLE*

19 décembre 2015 – Distribution des colis de Noël

19 décembre 2015 – Concerts – « Vanupié / Kiddie Coke - Espace Culturel Saint Léger – 21 h

M. JACOB indique que ces concerts seront très intéressants.

Il souhaite ajouter que lors de l'entracte une buvette sera tenue et les bénéfices de celle-ci seront reversés à une association des orphelins des victimes des attentats du 13 novembre. Bourbon-Lancy sera la première Ville de France à faire cette démarche.

Mme la Députée-Maire complète en précisant qu'il était important pour la Commune de pouvoir participer à sa façon au soutien des familles des victimes des attentats.

Mme la Députée-Maire ajoute que les attentats ont été une atteinte à la jeunesse, à la culture et à la diversité.

M. LOUIS indique qu'il y aura également un concert de la Chorale le dimanche 20 décembre et informe que le garage Blanc a invité les élus le 18 décembre à 18 heures 30 pour la transmission de l'entreprise familiale.

Mme la Députée-Maire clos la journée en invitant les élus et le public à partager une collation pour marquer cette fin d'année et souhaite par avance de joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.